



Commune : GREZILLE

Plage : PLAN D'EAU DE GREZILLE

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.
Certains sites de baignades sont affectés par des proliférations importantes d'algues microscopiques (cyanobactéries) donnant à l'eau une couleur intense "vert-bleu". Le dénombrement des cyanobactéries et la recherche des toxines qu'elles peuvent produire, ne sont pas pris en compte dans le classement des sites. Cependant, en raison de leurs effets sanitaires, un suivi est mis en place et des mesures de précaution peuvent être recommandées aux baigneurs. Une interdiction de baignade peut aussi être préconisée.

Classement de la qualité de l'eau



Symboles définissant le classement

★★★ <i>Excellente Excellent Geldbuße Multa</i>	★★ <i>Bonne Good Gut Bueno</i>	★ <i>Suffisante Sufficient Genügend Bastante bien</i>	— <i>Mauvaise Poor Bad Malo</i>	⚠ <i>Nouvelle baignade en attente de classement</i>
---	---	--	--	--

Surveillance sanitaire 2015

Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

Eau de bonne qualité pour la baignade

La présence de cyanobactéries, en quantité supérieure aux seuils admissibles, a été mise en évidence. Toutefois la teneur en microcystines est inférieure à la norme en vigueur (une des toxines secrétées par les cyanobactéries). Les mesures de précautions de niveau 1 doivent être respectées par les baigneurs (Cf. Affichette d'information).

High-quality water / Wasser von guter Qualität
Water van goede kwaliteit / Agua de buena calidad

Résultats du contrôle sanitaire

Qualification du prélèvement
Niveau de précaution vis à vis des cyanobactéries

	17 juin 10:00	06 juil. 12:10	20 juil. 09:55	03 août 14:00
Qualification du prélèvement	Bon	Bon	Bon	Bon
Niveau de précaution vis à vis des cyanobactéries			Niv. 1	Niv. 1
Température de l'air °C	17	24,5	21,5	27
Température de l'eau °C	21	20	25	24,5
Transparence mètre	0,50	0,4	0,4	0,4
Coloration de l'eau qualif.	normale	normale	normale	normale
Escherichia coli n/100mL	15	46	30	30
Entérocoques n/100mL	<15	15	30	30
Cyanobactéries cell/mL			146420	115444
Cellules toxigènes cell/mL			14868	12875

Qualification d'un prélèvement d'eau douce

Résultats des analyses d'Escherichia coli (UFC/100 ml)	Bon	Moyen	Mauvais
	100		1800
Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	Bon	Moyen	Mauvais
	100	660	

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

Pour la Déléguee Territoriale de Maine-et-Loire
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Dalmen LE 60FF

PRESENCE DE CYANOBACTERIES DANS L'EAU

Délégation Territoriale
de Maine-et-Loire

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Les risques sanitaires liés aux situations de proliférations de cyanobactéries sont gérés sur la base de la note DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 du ministère de la santé.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.

DISPOSITIF DE SUIVI



Les effets sur la santé actuellement connus sont les suivants

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, des muqueuses
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements

Certaines précautions doivent être respectées

Dispositif de suivi de Niveau 1

- Eviter d'ingérer de l'eau
- Prendre une douche soignée après la baignade ou l'activité nautique
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après utilisation
- Consulter un médecin, en cas d'apparition de troubles de santé

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet : <http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/>